

**COMMUNE DE BESNE****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2020**

**L'an deux mil vingt (2020), le 12 Mars**, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN Catherine, MARTIN-LAUNAY Aurélie, SIMON Valérie, RIALLAND Béatrice, RUSSON Marie-Thérèse

MM THOMÉRE Pierre, BARBIN Michel, Mr RIVRON Georges, MICHOUX Gérard, BROUSSARD Laurent, LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, RAITIF Vincent

**ABSENTS EXCUSÉS** : CADIO Laurence Pouvoir à LE PEN Tony, DARMONT Anthony pouvoir à THOMERE Pierre

**ABSENTS** : Mme PIAT Aline, Mme RICHARD Séverine

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme RUSSON Marie-Thérèse

**Ordre du Jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2020
2. Budget Principal-Approbation du compte administratif 2019
3. Budget Principal-Conformité du compte de gestion 2019
4. Budget Principal-Bilans exercice 2019 : cessions et acquisitions foncières, formations des élus et état de la dette
5. Budget Principal-Affectations des résultats de l'exercice 2019
6. Budget Principal-Vote du budget primitif 2020 de la commune
7. Fixation des taux 2020 des impôts ménage
8. Adhésions et cotisations 2020
9. Subventions 2020 aux associations communales
10. Budget annexe revente d'énergie-Approbation du compte administratif 2019
11. Budget annexe revente d'énergie-Conformité du compte de gestion 2019
12. Budget annexe revente d'énergie-Vote du Budget primitif 2020
13. Marché de nettoyage des bâtiments communaux
14. Délaissé communal rue du Brivet : désaffectation, déclassement et cession

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2020**

En référence à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le projet de PV de la séance du 27 février n'a fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### **2. Budget Principal-Approbation du compte administratif 2019**

Madame le Maire donne lecture de la présentation du compte administratif 2019, dans ses grandes masses. Comme indiqué dans le Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Sous la présidence de M Pierre THOMERE, Premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi:

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	2 474 665,51€	Dépenses	986 474,53
Recettes	2 955 346,66 €	€	
Résultat	491 681,15 €	Recettes	997 057,88
		€	
		Résultat	10 583,35€

Hors de la présence de Mme Sylvie CAUCHIE, maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 3. Budget Principal-Conformité du compte de gestion 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 4. Budget Principal-Bilans exercice 2019 : cessions et acquisitions foncières, formations des élus et état de la dette

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019						
Etablissement prêteur	dette en capital à l'origine	dette en capital N-1	annuité payée en 2018	dont		dette en capital au 31/12/19
				intérêts <sup>66111</sup>	capital <sup>16</sup>	
Caisse des dépôts et consignati	1 000 000,00	451 399,58	125 324,67	19 545,60	105 779,07	345 620,51
Crédit agricole	1 000 000,00	350 000,00	114 950,00	14 950,00	100 000,00	250 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>801 399,58</b>	<b>240 274,67</b>	<b>34 495,60</b>	<b>205 779,07</b>	<b>595 620,51</b>
BILAN ACQUISITONS / CESSIONS FONCIERES AU 31/12/2019						
Acquisition immobilière - 2111						
N° mandat	Localisation	Parcelle	Vendeur		Montant	
NEANT						
<b>TOTAL</b>						<b>- €</b>
Cession immobilière - 775						
N° titre	Localisation	Parcelle	Acheteur		Montant	
NEANT						
<b>TOTAL</b>						
BILAN DES ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019						
Mandat	Compte 6535	Date	Formation	Organisme	Participant	Coût
426		03/05/2019	journée des femmes élues grand ouest	Elueslocales	Mme MARTIN-LAUNAY	358,8
<b>TOTAL</b>						<b>358,80 €</b>

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

**5. Budget Principal-Affectations des résultats de l'exercice 2019**

Au niveau du Budget Principal, il est constaté les résultats comptables suivants :					
	Fonctionnement	Investissement			
Recettes de l'exercice (A)	2 955 346,66 €	997 057,88 €			
Dépenses de l'exercice (B)	2 474 665,51 €	986 474,53 €			
Solde de l'exercice (A-B)	480 681,15	10 583,35			
report de l'exercice précédent (C)	300 000,00	141 588,64 €			
Résultat (A-B +C)	780 681,15	152 171,99			

Il est proposé d'affecter ou de reprendre ces résultats comme suit :

	RESULTATS		AFFECTATION		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
			(c/002)	Réserve (c/1068)	c/001
Commune	780 681,15	152 171,99	300 000,00	480 681,15	152 171,99

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

**6. Budget Principal-Vote du budget primitif 2020 de la commune**

- Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 3 233 000 €
- Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 1 560 000 €

Chaque élu présente les travaux et acquisitions relevant de l'investissement

- Voirie : budget de 282 340 € correspondant au programme d'aménagement de voirie à la Davelais, Chemin du Parc ainsi qu'au Chemin de la Chalandière. Acquisition d'un tracteur, d'un camion benne, d'une tondeuse. Remplacement des illuminations de Noël, travaux d'accès PMR rue de la Roche à Berthe ainsi qu'à l'Eglise.
- Culture : budget de 19 650€ correspondant à la refonte du site internet de la mairie ainsi que l'acquisition d'une structure métallique pour la communication en entrée de ville, d'ordinateurs et vidéoprojecteurs pour la médiathèque.
- Bâtiment : 64 800 € correspondant entre autre aux travaux de création d'un vestiaire d'un bureau au centre technique municipal, travaux du clocher de l'église.
- Enfance jeunesse : budget de 15 222€ correspondant à l'acquisition de mobilier pour le groupe scolaire Marcel Pagnol, de petits équipements pour services enfance jeunesse, et l'acquisition d'un sol amortissant pour la structure de jeu de l'école.
- Solidarité : budget de 6000 € correspondant à l'acquisition petit électroménager, de tables et de chaises pour l'aménagement de la salle de convivialité.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

**7. Fixation des taux 2020 des impôts ménage**

Il est proposé de maintenir les taux d'impôts ménage de l'exercice 2019, soit :

- Taxe d'habitation = 16,63 %
- Taxe foncière bâti = 19,15 %
- Taxe foncière non bâti = 58,60 %

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

## 8. Adhésions et cotisations 2020

Organismes	Montant prévisionnel	COTISATION 6281	SUBVENTION 6574	SUBVENTION 65733
Commission syndicale grande brière mottière	<b>925,80 €</b>	X		
AMF44 (association fédérative maires 44)	<b>796,18 €</b>	X		
Maires de l'Ouest	<b>60,00 €</b>	X		
POLLENIZ (lutttes contre nuisibles)	<b>603,00 €</b>	X		
Amicale laïque - Sorties scolaires	<b>1 492,10 €</b>		X	
BESNÉ EN FÊTE 2020	<b>4 000,00 €</b>		X	
Musique et danse en Loire-Atlantique	<b>4 520,80 €</b>		X	
Animation sportive départementale	<b>2 160,20 €</b>			X
OASB	<b>3 973,21 €</b>		X	
USEPPOB	<b>1 780,00 €</b>		X	

VOTE UNANIMITÉ
----------------

## 9. Subventions 2020 aux associations communales

La commission vie associative pour l'attribution des subventions aux associations s'est réunie le 05 mars. Les critères suivants ont été maintenus :

11.35 € / adhérent de Besné

2.80 € / hors commune

Association	Nbre adhérent commune/ hors commune Année N	Subvention calculée	Subvention demandée	Subvention proposée 2020	Demande Sub Excep- Budget
ACCA	34	385,90 €	500,00 €	458,00 €	
	8	22,40 €			
Tous Ensemble	8	90,80 €	200,00 €	200,00 €	
	4	11,20 €			
besné en fete Annuel	7	79,45 €	190,80 €	182,00 €	
	1	2,80 €			
Accords et a cœur	11	124,85 €	250,00 €	242,00 €	obtenue en 2019
	6	16,80 €			

badminton	35	397,25 €	584,05 €	450,00 €	450,00 €	
	31	86,80 €				
besne aéro club	4	45,40 €	109,40 €	466,00 €	110,00 €	demande subvention excetionnelle de 356 € ok sur présentation de justificatifs
	5	14,00 €				
besne gym	67	760,45 €	936,45 €	936,45 €	936,00 €	
	45	126,00 €				
canoe kayak	10	113,50 €	238,70 €	300,00 €	239,00 €	Obtenue en 2018
	9	25,20 €				
Club de la Belle Humeur	107	1 214,45 €	1 331,65 €	800,00 €	800,00 €	
	24	67,20 €				
club modelisme	5	56,75 €	65,15 €	80,00 €	65,00 €	
	3	8,40 €				
dans' co	59	669,65 €	859,65 €	810,00 €	810,00 €	Obtenue en 2018
	50	140,00 €				
harmonie danse	79	896,65 €	1 422,25 €	1 422,00 €	1 420,00 €	
	152	425,60 €				
i dé a coudre	7	79,45 €	215,85 €	300,00 €	216,00 €	
	13	36,40 €				
JAB FOOT	106	1 203,10 €	1 524,30 €	2 000,00 €	1 524,00 €	
	79	221,20 €				
JAB BASKET	32	363,20 €	502,40 €	450,00 €	450,00 €	
	14	39,20 €				
KARATE	25	283,75 €	303,35 €	700,00 €	303,00 €	
	7	19,60 €				
PASSION CREATIVE	6	68,10 €	118,10 €	100,00 €	100,00 €	
	0	- €				
peinture et création	7	79,45 €	151,85 €	152,00 €	152,00 €	
	8	22,40 €				
tennis de table	17	192,95 €	326,55 €	300,00 €	300,00 €	
	12	33,60 €				
BESNE US	12	136,20 €	239,00 €	239,00 €	239,00 €	
	1	2,80 €				
<b>TOTAL</b>			10 012,90 €	10 646,25 €	9 196,00 €	- €

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 10. Budget annexe revente d'énergie-Approbation du compte administratif 2019

Madame le Maire donne lecture de la présentation du compte administratif 2019, dans ses grandes masses.

Comme indiqué dans le Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Sous la présidence de M Pierre THOMERE, Premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi:

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice (A)	12 966,13 €	5 342,55 €
Dépenses de l'exercice (B)	17 114,29 €	25 000,00 €
Solde de l'exercice (A-B)	- 4 148,16	- 19 657,45

Hors de la présence de Mme Sylvie CAUCHIE, maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Revente d'énergie » 2019.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 11. Budget annexe revente d'énergie-Conformité du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 12. Budget annexe revente d'énergie-Vote du Budget primitif 2020

EXPLOITATION	BP 2020
611 Serv ext frais accès au réseau	800,00
61521 entretien réparation bien immo	1 200,00
6262 Frais téléphonique	200,00
6287 Remboursement frais	4 000,00
635111 CFE	100,00
6352 Taxes sur le chiffre d'affaires	500,00
658 tva	10,00
66111 intérêts	1 350,00
o22 - 7,5% dép réelles	97,45
<b>6811 amort</b>	5 342,55
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 600,00</b>
excédent reporté	<b>399,01</b>
701 vente d'énergie	13 200,99
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 600,00</b>
INVESTISSEMENT	
1641 remb capital	5 000,00
1687 remb à la commune	
2153 installation panneaux	3 926,58
o20 - 7,5% dép réelles	250,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 176,58</b>
Excédent reporté	3 834,03
<b>28153 amort 20 ans</b>	5 342,55
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 176,58</b>

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 13. Marché de nettoyage des bâtiments communaux

Le conseil en date du 05 décembre 2019 a validé un avenant de 3 mois au marché d'entretien des bâtiments municipaux, initié en janvier 2017, dans l'attente du lancement d'une nouvelle procédure de consultation.

Le nouveau marché composé des trois lots suivants : Ecole Marcel Pagnol (lot n°1), Maison de l'Enfance « Ti Bugale » (lot n°2), et vitrerie (lot n°3), a été publié le 31 janvier, limite de dépôt des offres le 02 mars. 5 entreprises ont déposé une offre pour chaque lot.

L'analyse des offres n'ayant pas pu être totalement finalisée, il est décidé d'ajourner ce point.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

### 14. Délaissé communal rue du Brivet : désaffectation, déclassement et cession

Les propriétaires des parcelles cadastrées A 48-49 situées rue du Brivet sollicitent la commune afin d'acquérir une partie du délaissé communal bordant leur propriété.

Les services des domaines en date du 19 février 2020 estiment la valeur vénale de cette partie du délaissé à 6€/m<sup>2</sup>.

Avec l'accord du demandeur il est proposé la cession au tarif de 5€/m<sup>2</sup>, les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Cette cession ne porte pas atteinte à la fonction de circulation de la voie et n'est pas soumise à enquête publique.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

Clôture de séance 22h30

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------